



**Attribution de subventions au titre  
de la politique muséographique**

**Rapport n° CP/2016/67**

**Service gestionnaire :**

K450 - Service du patrimoine culturel

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet de vous soumettre 3 dossiers de centres d'interprétation du patrimoine, dans le cadre de la politique muséographique du Département.

**Politique départementale en faveur des centres d'interprétation du patrimoine**

Depuis 10 ans, le Conseil départemental soutient cinq Centres d'Interprétation du Patrimoine (CIP).

A travers cette politique, il s'agit de :

- permettre à tout citoyen d'être acteur de son patrimoine, mieux impliquer la population dans son devenir,
- sensibiliser et éduquer au patrimoine,
- participer à la préservation et la valorisation du patrimoine,
- encourager la mise en réseau d'acteurs du territoire et le rayonnement de ce réseau,
- contribuer au développement local et à l'animation culturelle d'un territoire.

Un CIP est un lieu interactif, qui propose à un large public (habitants, familles, jeunes, personnes handicapées, touristes, professionnels, etc.) de s'approprier l'histoire d'un territoire et de ses habitants, des savoir-faire, des formes d'expression artistique, un environnement naturel.

Dans un centre d'interprétation du patrimoine :

- l'objet peut être manipulé, pour permettre à chaque visiteur de faire sa propre expérience. Les sens et l'émotion du visiteur sont particulièrement mis à contribution.
- l'interactivité, l'expérimentation (maquettes, jeux...), l'approche sensorielle, les démarches participatives et collaboratives sont privilégiées.

Dans le but de susciter une mobilisation en faveur de la sauvegarde du patrimoine.

**Soutien financier du Département**

Pour bénéficier d'un soutien financier du Département, les CIP doivent respecter certains critères, comme la qualification scientifique et culturelle de l'équipe, la cohérence territoriale, une politique d'accueil et de communication ciblée, le développement de partenariats, la diversité des publics visés (notamment les personnes en situation de handicap).

Le dispositif voté à la plénière des 9 et 10 décembre 2013 prévoit le soutien à chaque CIP à hauteur de 40 000 € maximum par an.

Le Département peut contribuer à hauteur de 50 % des dépenses relatives aux :

- frais de personnel affectés à la mise en œuvre et au suivi des projets pédagogiques, à l'animation, la médiation, la programmation culturelle, et à l'évaluation des projets et des outils mis en place (limités à 50%)
- consommables, petit matériel, honoraires pour les actions pédagogiques et la création de supports d'aide à la visite,
- honoraires, frais d'édition pour la réalisation de publications à visée pédagogique ou scientifique,
- frais liés à la programmation culturelle du CIP définie selon sa thématique et son projet culturel et scientifique (honoraires : artistes, conférenciers, intervenants),
- formation,
- frais de communication pour le lancement de l'activité du CIP (seulement la première année) : création de site internet, de dépliants et d'affiches.
- honoraires pour la réalisation d'études d'impacts et d'études des publics.

Sont exclus les frais :

- d'entretien mobilier et immobilier,
- de structure (fluides, télécommunications, consommables, frais de personnel pour l'accueil, l'entretien, le secrétariat, la promotion et la communication),
- liés à la conservation préventive, l'acquisition et la restauration de collections,
- de communication courante, de déplacement et de réception.

La poursuite de cette politique en faveur du patrimoine est possible d'après l'article L 1111-4 du CGCT.

### **Centre d'interprétation du patrimoine La Maison Rurale de l'Outre-Forêt**

La Maison Rurale de l'Outre-Forêt (MROF) a été labellisée CIP en 2007, sur le thème des arts et traditions populaires. Cette structure est animée par l'Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt (AMROF) et gérée par la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn.

De juillet 2014 à septembre 2015, la MROF a fermé pour des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité. En 2015, l'AMROF a proposé une dizaine d'animations hors les murs, afin de maintenir le lien avec les visiteurs durant cette fermeture, et de conserver un haut de niveau de fréquentation pour le Festival autour du Point de Croix.

En commission permanente du 30 novembre 2015, une subvention de 11 450 € a été attribuée à l'AMROF pour leur programme d'actions 2015.

En 2015, la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn a préparé la réouverture de l'équipement à travers différentes actions :

#### *1) Reprise de l'accueil des scolaires*

Les groupes scolaires sont à nouveau accueillis depuis novembre 2015 : 13 écoles du Bas-Rhin et un centre périscolaire ont bénéficié d'une animation. L'AMROF assure l'animation le matin et la communauté de communes assure les réservations et une présence pour des activités proposées l'après-midi (jeu de société, projection vidéo).

Temps consacré par les agents de la communauté de communes : 100h

Budget : 2 200 €

#### *2) Valorisation et diffusion des arts et traditions populaires*

- Les automnales du patrimoine : événement rassemblant les 5 CIP du Bas-Rhin, avec une offre à destination du public familial ou en situation de handicap.

- Manifestation « éveil des sens » portée par le Parc naturel régional des Vosges du Nord, favorisant la découverte du patrimoine par tous et les personnes handicapées
- Accueil de l'exposition « Eco-rénover dans les Vosges du Nord » réalisée par le Parc naturel régional des Vosges du Nord, et découverte du projet « Bat'innovant » de Preuschedorf lors des journées du patrimoine, afin de favoriser les mises en perspective entre le bâti traditionnel et les nouveaux modes de construction
- Programmation culturelle pour la réouverture.

Temps consacré par les agents de la communauté de communes : 100h

Budget : 1800 €

### 3) *Projet culturel*

Le travail sur l'élaboration d'un projet culturel a été initié en 2015, à la demande du Conseil départemental : il associe la communauté de communes, l'AMROF et le Département afin de définir des orientations communes. La coordination de ce travail (50h) est assurée par la communauté de communes. 4 réunions, en 2015, ont permis d'aborder la question des publics, du parcours muséographique, du centre de documentation et la politique de recherche. Ce travail se poursuivra au premier trimestre 2016.

### 4) *Formation*

Différentes formations et journées d'études (37 h.) en lien avec les activités de la MROF ont été suivies par les agents de la communauté de communes.

Le coût global de ces projets menés en 2015 est estimé à 8120 €.

Le Département pourrait allouer à la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn une subvention de 4060 € sur les dépenses de fonctionnement, représentant 50 % des dépenses éligibles.

Cette subvention de fonctionnement sera imputée sur la ligne de crédits 22669.

Crédits disponibles au BP 2016 : 108 000 €.

## **Centre d'interprétation du patrimoine La Villa**

La communauté de communes d'Alsace Bossue s'est engagée dans une démarche de valorisation de son patrimoine historique et architectural à travers la réalisation d'un CIP sur le thème de l'archéologie et de la vie quotidienne dans une campagne gallo-romaine.

Le CIP a été inauguré le 20 septembre 2014. En 2015 (de janvier à octobre), le CIP a accueilli 1998 visiteurs, principalement des individuels.

En commission permanente du 30 novembre 2015, le Département a attribué une subvention de 26 750 € sur les dépenses de fonctionnement 2015.

En 2015, deux autres actions ont été engagées :

- 1) *outil pédagogique à destination du plus grand nombre et accessible aux 4 handicaps* : poupée (création d'une artiste alsacienne, Muriel Holderith) sollicitant les 5 sens, qui servira de support à une visite sensorielle dans l'exposition permanente, le site archéologique et le jardin.  
Coût du projet : 1 350 € HT.
- 2) *ouvrage sur le CIP avec le maître d'œuvre Nunc Architectes* : l'ouvrage abordera à la fois l'architecture innovante et la scénographie active du CIP, et s'adressera

autant au professionnel qu'à l'amateur. Richement illustré, il sera tiré à 1000 exemplaires, et vendu à 12 €.  
Coût du projet : 12 000 € HT

Le coût global de ces projets est estimé à 13 350 €.

Le Département pourrait allouer à la communauté de communes d'Alsace Bossue une subvention de 3 375 €, représentant 50 % des dépenses éligibles.

### **Centre d'interprétation du patrimoine Les Ateliers de la Seigneurie**

Les Ateliers de la Seigneurie proposent une découverte active du patrimoine et des richesses spécifiques du Pays de Barr et du Bernstein, sous l'angle des métiers d'art et artisanaux et autour de 3 thématiques: le patrimoine bâti, le patrimoine religieux et la viticulture.

Le site a ouvert au public le 19 octobre 2013. En 2015 (de février à mi-décembre), il a accueilli 10 944 visiteurs, soit une augmentation de 25,8% de la fréquentation par rapport à 2014.

En commission permanente du 30 novembre 2015, le Département a alloué une subvention de 35 203.89 € sur les dépenses de fonctionnement 2015.

Plusieurs autres projets ont été engagés en 2015 :

1) *Création d'un jeu de memory sur les différents enduits utilisés dans le domaine patrimonial* (à destination des scolaires, extra-scolaires, personnes en situation de handicap)

Coût du projet : 2850 € HT

2) *Film sur le montage du château d'Andlau* : en complément de la maquette manipulable par le médiateur et pour le public visitant librement le CIP, il est envisagé la réalisation d'un film, retraçant le montage de cette maquette et mettant en contexte la construction des châteaux forts d'Alsace. L'architecte du patrimoine spécialiste des châteaux, au service du patrimoine culturel du Département, a accompagné techniquement le CIP pour cette action.

Coût du projet : 2 750 € HT

3) *Exposition « autour des gestes du graveur »* : cette exposition retrace l'histoire de la gravure et de l'estampe, technique détournée par Sophie-Dorothee Kleiner, plasticienne.

Coût du projet : 3088,33 € HT

Le coût global de ces projets est estimé à 8688,33 €.

Le Département pourrait allouer à la communauté de communes de Barr Bernstein une subvention de 4796,11 €, représentant 50 % des dépenses éligibles.

En cas d'accord avec les propositions relatives au CIP La Villa et au CIP Les Ateliers de la Seigneurie, les crédits nécessaires seraient engagés sur l'autorisation de programme MUSEEINV 2016/1 « R 2016 Equipements culturels et muséographie »

Montant de l'AP : 200 000 €

Montant disponible sur l'AP : 200 000 €

Crédits proposés : 8 171,11 €

Ces trois propositions ont été présentées à la commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation et aux commissions territoriales correspondantes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :*

*- à la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn une subvention de 4060 € sur les dépenses de fonctionnement au titre du soutien aux centres d'interprétation du patrimoine ; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au pro rata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.*

*- à la communauté de communes d'Alsace Bossue une subvention de 3375 € sur les dépenses d'investissement au titre du soutien aux centres d'interprétation du patrimoine ; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au pro rata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.*

*- à la communauté de communes de Barr Bernstein une subvention de 4796.11 € sur les dépenses d'investissement au titre du soutien aux centres d'interprétation du patrimoine ; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au pro rata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.*

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,



Frédéric BIERRY